



**RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL**  
**Un Peuple – Un But – Une Foi**

**PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE**

**PÔLE COMMUNICATION**

*Dakar, le 19 avril 2020*

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Son Excellence Monsieur le Président Macky Sall a pris, le 17 avril 2020, le décret n°2020-965 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité de suivi de la mise en œuvre des opérations du FORCE COVID 19 (le Fonds de Riposte et de Solidarité contre les Effets du COVID-19).

Composé de représentants de l'ensemble des forces vives de la nation, cet organe institué auprès du Président de la République, est un rouage essentiel d'une bonne gouvernance du Fonds FORCE COVID 19. Il est chargé de suivre, de façon proactive et inclusive, l'ensemble des opérations menées par le Fonds et d'en rendre compte au Président de la République.

Présidé par une personnalité qui sera nommée incessamment, par décret, ledit Comité comprend, outre six (6) représentants du Gouvernement :

- trois (3) représentants de l'Assemblée nationale (majorité parlementaire, opposition parlementaire, non-inscrits) ;
- deux (2) représentants du Haut Conseil des collectivités territoriales ;
- deux (2) représentants du Conseil économique, social et environnemental ;
- deux (2) représentants des Associations d'élus territoriaux ;
- six (6) représentants des partis politiques (deux du pôle de la majorité présidentielle, deux du pôle de l'opposition parlementaire, deux du pôle des non-alignés) ;
- trois (3) représentants des organisations de la société civile ;
- deux (2) représentants des organisations patronales ;
- deux (2) représentants des organisations syndicales ;
- deux (2) représentants des associations de consommateurs.

Le Comité pourra s'adjoindre, à l'occasion de ses rencontres, toute personne dont la participation est jugée utile.